



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

#### **ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

#### **ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

#### **ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARICOT

### **N°DEL\_0078\_2026 Désignations de délégués de la Communauté de Communes au comité Syndical SIEGE 27**

Le SIEGE 27 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire du département de l'Eure.

À ce titre, il exerce des compétences essentielles en matière :

- d'organisation et de contrôle des concessions de distribution d'électricité et de gaz,
- de maîtrise de la demande en énergie et d'accompagnement à la transition énergétique,
- de développement des énergies renouvelables,
- d'éclairage public et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SIEGE 27 a mis en place une **Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie (CCPE)**.

Cette commission constitue une instance de dialogue entre :

- le syndicat d'énergie,
- et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Elle a notamment pour missions :

- de débattre des politiques énergétiques locales,
- d'assurer une coordination entre les acteurs publics de l'énergie,
- d'émettre des avis sur les projets structurants en matière énergétique,
- et de suivre les actions liées à la transition énergétique.

Conformément aux dispositions réglementaires, chaque EPCI doit y être représenté.

Il appartient donc au Conseil communautaire de désigner :

- **un délégué titulaire,**
- **un délégué suppléant,**

appelés à représenter la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-31 et L.5211-1 et suivants ;

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**VU** les statuts du SIEGE 27 ;

**VU** la création de la Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

**CONSIDÉRANT** que le SIEGE 27 exerce un rôle structurant en matière de politiques énergétiques à l'échelle départementale ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie constitue une instance essentielle de concertation entre le syndicat et les EPCI ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle doit y être représentée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

**CONSIDÉRANT** que ces désignations relèvent du Conseil communautaire ;

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein de la Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie du SIEGE 27 :

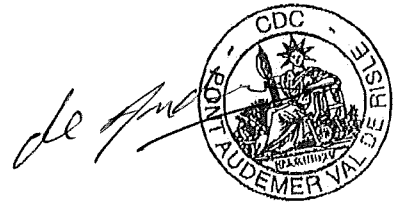
Mme Carole DE ANDRES

- **DE DESIGNER** en qualité de représentant suppléant :

Mme Frédérique DAVY-COCHIN

- **DE PRÉCISER** que les suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du syndicat.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026  
la Présidente  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES